

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
DU 03 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le VENDREDI 03 SEPTEMBRE 2021, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Sceaux-du-Gâtinais, dûment convoqué, par Mme GADOIS Céline, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Sceaux-du-Gâtinais, sous la présidence de Madame GADOIS Céline, Maire.

Etaient présents : Mme GADOIS Céline, M. LELIÈVRE Claude, M. CHAUSSY Michel, M. NORET Patrick, M. SAINT-GEORGES David, M. BLOUET Arthur, Mme BARADEL Aline, M. DESMOULINS Maurice, Mme JEBB Micheline, M. BACHELIER Jean, Mme COMBE Maryse, Mme DE SOUSA GUILLEMARD Virginie, M. GASGNON Vincent, Mme CHAUVOT Mélanie.

Absent(s) Excusé(s) : Mme MOULIÉ-FOUQUIN Chrystel.

Procuration(s) :

- de Mme MOULIÉ-FOUQUIN Chrystel à Mme JEBB Micheline.

Secrétaire de séance : Mme DE SOUSA GUILLEMARD Virginie

Une personne assiste à la réunion.

Mme GADOIS Céline, Maire, souhaite la bienvenue aux conseillers, et les remercie d'être présents. Le quorum étant atteint, Madame le Maire, procède à l'ouverture de la séance, soit à 20 heures 35 minutes, et expose ce qui suit :

ORDRE DU JOUR

1/ APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL EN DATE DU 02 JUILLET 2021 (COURRIEL DU 04/08/2021)

Madame le Maire reprend le procès-verbal de la séance, en session ordinaire, en date du 02 JUILLET 2021, point par point.

Il est précisé :

- **DÉFENSE INCENDIE – LIEUDIT PAUCOUR** : Madame le Maire fait part de la réception de d'un 3^{ème} devis de l'entreprise COLAS. Elle précise qu'entre le devis le moins cher et le plus cher, il existe une différence de 20 000 €.

Elle informe, également, de la réception du devis de Monsieur FROT, géomètre-expert, d'un montant TTC 1 176 €, pour la division de la parcelle section YA numéro 81 au hameau de Paucour. Elle précise qu'un plan d'implantation de la future citerne enterrée sera adressé aux 3 propriétaires concernés pour obtenir leur aval au sujet de la partie à céder au profit de la commune.

- **TOITURE DE L'ANCIEN BUREAU DE CAMPING MUNICIPAL** : Monsieur DESMOULINS Maurice, conseiller, prend la parole, et fait part des travaux qui ont été réalisés, par ses soins, avec l'aide de Monsieur NORET Patrick, 3^{ème} Adjoint au Maire, cet été, afin de mettre le bâtiment hors eau. Madame le Maire les remercie pour cette action en attendant une remise en état complète ultérieurement.

- **TRAVAUX D'ENROBÉ À FROID** : Madame le Maire fait part que les travaux d'enrobé à froid ont été réalisés par le service technique cet été. Elle précise qu'il reste à finaliser le secteur de la Bottière. Lesdits travaux seront réalisés après la fête patronale.

- POTEAU INCENDIE – CARREFOUR RD 31 / RD 141 : Monsieur LELIÈVRE Claude, 1^{er} Adjoint au Maire, prend la parole, et précise que le poteau incendie au niveau du carrefour rue du Pont – Route de Préfontaines a été remplacé et qu'il reste à réaliser la pose des arceaux et le socle.

Plus aucunes paroles n'étant formulées, Madame le Maire procède à l'approbation et adoption dudit procès-verbal.

Présents : 14 – Procuration : 1 – Votants : 15 – Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention : 0

2/ CC4V – PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 27 MAI 2021 (COURRIEL DU 04/08/2021)

Madame le Maire rappelle que le procès-verbal du conseil communautaire de la Communauté de Communes des 4 Vallées (CC4V), en date du 27 Mai 2021, a été transmis, préalablement, aux conseillers par courriel en date du 04 Août 2021.

Aucunes paroles n'étant formulées, le Conseil Municipal en prend acte.

3/ CC4V – PLUI – SECOND ARRÊT (COURRIEL DU 04/08/2021)

Suite au second arrêt du PLUI en Conseil Communautaire le 27 Mai 2021, Madame le Maire précise que les communes membres disposent d'un délai de 3 mois pour émettre un avis sur le projet de PLUI arrêté.

Madame le Maire fait part de la réception d'un courrier, réceptionné le 02 Septembre par voie électronique, par l'association Stop Eoliennes Sceaux. Elle en donne ainsi lecture à son Conseil Municipal.

Au regard des informations et remarques évoquées par l'association Stop Eoliennes Sceaux, notamment sur certains espaces boisés à conserver qui ont été supprimés, sans remarques des Personnes Publiques Associées, entre les plans de zonage du premier arrêt du 12 Mars 2020 et ceux arrêtés en Conseil Communautaire en date du 27 Mai 2021, Madame le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour différer le vote du second arrêt du PLUI à la prochaine séance de Conseil Municipal, dans la mesure où la commune ne dispose pas des éléments justifiants ces suppressions.

Madame le Maire préconise un vote à bulletin secret sur la question suivante : Souhaitez-vous délibérer ce jour sur le second arrêt du PLUI ? OUI ou NON ?

Résultat du vote, après dépouillement

- ***Nombre de Présents : 14***
- ***Nombre de Procuration : 1***
- ***Nombre de Votants : 15***
- ***Nombre de Bulletins : 15***
- ***Vote : Oui : 2 – Non : 12 – Blanc : 1***

Pour conclure, Madame le Maire précise qu'une réunion de travail du Conseil Municipal aura lieu, afin de répertorier tous les écarts, et de les rapporter au service urbanisme de la CC4V qui se chargera de les transmettre au bureau d'études ECMO, pour obtenir des éléments de réponses, afin de pouvoir se prononcer sur ce second arrêt lors de la prochaine séance fixée au 1^{er} Octobre prochain.

3/ PRÉSENTATION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (COURRIEL DU 04/08/2021)

Madame le Maire expose les Lignes Directrices de Gestion (LDG) qui déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque collectivité et établissement public, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Madame le Maire précise que les Lignes Directrices de Gestion ont été établies à la demande du Centre de Gestion en Septembre 2020 et validées par leur Comité Technique le 13 Octobre 2020, afin d'être rédigées avant le 31 Décembre 2020, pour une prise de décisions individuelles au 1^{er} Janvier 2021 par l'autorité territoriale sur une durée de 6 ans.

4/ PRÉSENTATION DU RIFSEEP (COURRIEL DU 04/08/2021)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSSEP) pour une mise en place au sein de la Collectivité au plus tôt le 1^{er} Janvier 2022 ou au plus tard le 1^{er} Février 2022.

Madame le Maire donne lecture du projet de délibération à faire valider par le Comité Technique du Centre de Gestion au préalable.

5/ POINT SUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE PATRONALE LES 11 ET 12 SEPTEMBRE 2021

A/ COURONNEMENT DE LA ROSIÈRE – SAMEDI 11 SEPTEMBRE 2021

Madame le Maire expose le programme du déroulement de la cérémonie de la Rosière.

A savoir :

- ***16H45 : Rendez-vous à la Mairie de Sceaux***
- ***17H00 : Dépôt de Gerbe sur la Tombe de Monsieur LHEURE Désiré***
- ***17H30 : Couronnement (place de la Mairie)***
- ***18H00 : Cérémonie à l'Église***
- ***19H00 : Vin d'honneur à la Salle de la Mairie (Passe Sanitaire obligatoire)***
- ***22H00 : Tir du Feu d'Artifice (place de l'Église)***

B/ TIR DU FEU D'ARTIFICE

Madame le Maire fait part de la mise à disposition de 3 artificiers par la Société Feux de Loire.

Elle précise que Monsieur SOUCHET Bruno est le bienvenu s'il souhaite s'associer au montage et démontage du feu.

Elle rappelle que le tir se fera vers les 22h00, afin de laisser du temps à Monsieur SERVANTIE, traiteur, pour sa soirée cochonnade en salle.

C/ MARCHÉ DU TERROIR – VIDE-GRENIERS – DIMANCHE 12 SEPTEMBRE 2021

Madame JEBB Micheline, Conseillère et Présidente du Comité des Fêtes et d'Animations de Sceaux, prend la parole, afin de faire une mise au point sur le déroulement et l'organisation du marché du terroir et du vide-greniers, notamment sur les points suivants :

1/ programme : de 06H00 à 18H00 : Marché du terroir, vide-greniers, exposition de vieilles voitures, exposition de peintures, restauration à emporter,

2/ de ses remerciements pour les poseurs d'affiche,

3/ des annonces publicitaires,

4/ de la présence de la presse,

5/ de la présentation des emplacements des exposants,

6/ point sur le matériel,

7/ point sur les différents postes pour les bénévoles.

6/ DOTATIONS – ROSIÈRE 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération numéro 20210406 du 09 Avril 2021 portant sur l'adoption du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Sceaux-du-Gâtinais,

CONSIDÉRANT qu'un généreux donateur a légué, par testament olographe, en date du 1^{er} Août 1954, à la Commune de Sceaux-du-Gâtinais la totalité de ses biens immobiliers en précisant que les revenus de ces biens serviront à récompenser chaque année une jeune fille de la Commune répondant à certains critères.

Pour perpétuer cette tradition, le Conseil Municipal a désigné Mademoiselle DA SILVA Ambre, Rosière de l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE de récompenser :

- **Mademoiselle DA SILVA Ambre** en lui octroyant la somme de 304,90 €.

- **Ses demoiselles d'honneur :**

- **Mademoiselle FOUQUIN Zélie,**
- **Mademoiselle PÉRON Pauline,**

Qui recevront chacune la somme de 91,47 €.

CHARGE Madame le Maire à régler toutes les formalités utiles.

Présents : 14 – Procuration : 1 – Votants : 15 – Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention : 0

7/ VENTE DE LA MOTOPOMPE GUINARD

Madame le Maire rappelle la proposition d'acquisition par Monsieur NORET Patrick d'une pompe Guinard appartenant à la commune au prix de 300 €.

Monsieur NORET Patrick, Adjoint au Maire, étant concerné par l'affaire quitte la salle.

Le débat est ouvert.

Après concertation et vote à main levée : **Présents : 14 – Procuration : 1 – Votants : 15 – Pour : 13 – Contre : 0 – Abstention : 2**

Il est ainsi décidé :

Décision du Maire prise en application des articles L2122—22 et L2122-23 : Cession d'un bien matériel non utilisé – Vente d'une motopompe Guinard :

Le Maire de la commune de SCEAUX-DU-GÂTINAIS (Loiret),

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération numéro 20200701A du 11 Juillet 2020 portant sur les délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire, notamment le point 10 concernant de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,

CONSIDÉRANT que la commune de Sceaux-du-Gâtinais dispose d'une motopompe Guinard stockée aux ateliers municipaux, et que ce bien matériel n'est plus en état de marche par sa inutilisation depuis plusieurs années,

CONSIDÉRANT que Monsieur NORET Patrick, administré de la commune de Sceaux-du-Gâtinais, est intéressé d'acquérir cette motopompe GUINARD au prix de vente de 300 euros, afin de la restaurer pour sa mise en valeur,

CONSIDÉRANT que l'opération, citée ci-dessus, a été proposée par Madame le Maire, et débattue, en séance de Conseil Municipal, en date du 03 Septembre 2021,

DÉCIDE

Article Premier : Il est autorisé l'aliénation de gré à gré de la motopompe Guinard au profit de Monsieur NORET Patrick.

Article 2 : Le prix de vente de la motopompe Guinard est fixé à 300 euros.

Article 3 : La motopompe Guinard est cédée à Monsieur NORET Patrick, selon les prescriptions suivantes :

- Mise à disposition de la commune pour ses manifestations
- Interdiction de revente

Article 4 : La recette d'un montant de 300 euros sera constatée au compte 7788 étant donné que ce bien matériel n'est pas répertorié dans l'état de l'actif de la commune.

Article 5 : Madame le Maire est chargée de régler toutes les formalités utiles et de l'exécution de la présente décision.

8/ RAPPORTS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

A/ COMMISSION TRAVAUX : VOIRIE – BÂTIMENTS COMMUNAUX – ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur CHAUSSY Michel, Adjoint au Maire et rapporteur de la commission précise les éléments suivants :

- de la réalisation de la réfection du mur du cimetière par l'entreprise Jouannet.
- de son contact auprès de l'entreprise Jouannet au sujet de la disponibilité des huisseries, afin d'avoir connaissance de la date des travaux de réparation des sanitaires de l'ancien camping municipal. A ce jour, les matériaux sont toujours en attente de réception.
- de l'intervention de l'entreprise Sud Métallerie, le 08 Septembre prochain, au sujet de la ventilation des fenêtres de la Mairie, côté rue.
- de la pose des radars pédagogiques par l'entreprise Inéo au lieudit « La Bottière » courant Septembre.
- de relancer l'entreprise Inéo pour la remise en état de l'éclairage public au lieudit « Rue du Bonnet », et de leur signaler également les secteurs « Bout d'en Haut » et « La Chaussée ».

B/ COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Monsieur NORET Patrick, Adjoint au Maire et rapporteur de la commission précise les éléments suivants :

- de l'organisation des marchés du terroir par le Comité des Fêtes et d'Animations de Sceaux.
- du contact à venir avec la nouvelle sous-préfète de Pithiviers au sujet de l'antenne pour le réseau mobile.

C/ COMMISSION COMMUNICATION – MAIRIE

Madame CHAUVOT Mélanie, Conseillère, prend la parole, et précise qu'il n'y a pas de nouveaux éléments à apporter pour le moment.

D/ COMMISSION VIE LOCALE ET ENVIRONNEMENT

Monsieur NORET Patrick, Adjoint au Maire, prend la parole, et précise les éléments suivants :

- de l'avancement, en bonne voie, du dossier EPAGE, auprès de la DDT, concernant le projet d'aménagement du chemin de randonnée « Pétenus-Morveau », et ses environs.

8/ QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire fait part, au Conseil Municipal, des informations suivantes :

→ D'un projet de spectacle de rue (théâtre itinérant) en commun accord avec la commune de Courtempierre pour l'été 2022, représenté par la compagnie Théâtre des Vallées, pour un montant de 1 200 €. A ce titre, Madame le Maire précise que les communes peuvent solliciter le Fond d'Accompagnement Culturel auprès du département du Loiret pour une prise en charge à hauteur de 75% du coût. Elle informe qu'il faudra rajouter au coût de ladite prestation les frais d'hébergement et de restauration pour 6 personnes.

Madame le Maire demande à son Conseil Municipal un accord de principe sur le projet.

Après concertation, il est décidé qu'un courriel sera adressé à la troupe, afin de les informer de l'accord favorable pour leur projet de théâtre itinérant 2022 en collaboration avec la commune de Courtempierre.

→ De la rentrée scolaire 2021-2022. Le SIIS Lorcy-Sceaux accueillera 86 élèves répartis en 4 classes double niveaux.

A Lorcy : 2 classes sous la direction de Madame Maryne LESQUELEN, soit une classe de Petite et Moyenne Sections à 20 élèves, et une classe de Grande Section et CP à 18 élèves.

A Sceaux-du-Gâtinais : 2 classes sous la direction de Madame Laetitia DEZALESKI, soit une classe de CE1 et CE2 de 24 élèves, et une classe de CM1 et CM2 de 24 élèves également.

→ Des visites guidées du Site Archéologique pendant l'été, tous les vendredis, samedis et dimanches après-midi, par Raphaël MORIN. Madame le Maire précise que le bilan fut très positif soit 342 visiteurs au total dont 286 adultes et 56 enfants de moins de 15 ans. Soit une répartition en juillet de 175 visiteurs et en Août 167 visiteurs, dont 79 visiteurs les vendredis, 114 les samedis et 149 les dimanches.

→ Des avis favorables de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité du 10 Août dernier, au sujet des dossiers accessibilités de l'Agence Postale communale et de la Mairie. Madame le Maire précise que les actions pourront être mises en place, afin de rendre l'accessibilité possible. Elle rappelle que le dossier accessibilité pour l'école élémentaire sera présenté en 2022 pour validation. Elle informe qu'elle rencontrera, prochainement, Monsieur SAISON, instructeur accessibilité du Service Habitat et Rénovation Urbaine de la DDT – secteur Montargis, afin de trouver des solutions moins onéreuses pour les travaux d'accessibilité pour l'école.

→ Du retour positif au sujet de l'interdiction du stationnement des véhicules Route de Château-Landon et Route de Beaumont durant la moisson, notamment les riverains de la Route de Beaumont qui ont respecté rigoureusement la requête de la commune. Madame le Maire précise qu'un mot de remerciement a été adressé à chaque riverain tout en indiquant que cette attention a été sincèrement appréciée par les agriculteurs.

→ Du projet de Micro-crèche envisagée sur la Commune de Sceaux-du-Gâtinais pour la rentrée 2022-2023. Madame le Maire précise qu'elle a demandé aux communes de Courtempierre et de Lorcy de bien vouloir partager cette information. Madame le Maire précise que 7 familles ont déjà répondu favorablement audit questionnaire.

→ De l'arrêté préfectoral du 08 Juillet 2021 autorisant la Société GATIN'EOLE EST à construire et exploiter une installation de producteur d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent sur les Communes d'AUXY et de BORDEAUX-EN-GÂTINAIS, soit 6 aérogénérateurs et 1 poste double de livraison.

→ De l'arrêté préfectoral du 08 Juillet 2021 autorisant la Société Parc Eolien du Bois Régnier à construire et exploiter une installation de producteur d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent sur la Commune d'AUXY, soit 7 aérogénérateurs et 3 postes de livraison.

→ De l'arrêté préfectoral du 06 Août 2021 autorisant la Société Ferme Eolienne Les Terres Chaudes à construire et exploiter une installation de producteur d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent sur la Commune de LORCY (régularisation), soit 7 aérogénérateurs.

→ Des manifestations communales à venir :

- Vœux de la Municipalité, le Samedi 18 Décembre 2021.
- Repas des Aînés, le Samedi 19 Février 2022, date à confirmer avec le Traiteur « Le Trady ».

→ Des prochaines réunions de Conseil Municipal :

- Vendredi 1^{er} Octobre 2021 à 19h30 avec une présentation de l'analyse financière de la commune par Madame MARCHETTI, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques.
- Vendredi 26 Novembre ou Vendredi 03 Décembre à 20h30.

9/ PAROLE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

- Monsieur GASGNON Vincent, Conseiller, prend la parole, et fait part, au Conseil Municipal :

- de la présence de l'ancien poteau au niveau de la passerelle de Morveau. Il demande que le poteau soit ôté par le service technique.

- Monsieur DESMOULINS Maurice, Conseiller, prend la parole, et fait part, au Conseil Municipal :

- de remettre en place les tuiles déplacées du Lavoir par le Service Technique.

- Monsieur BLOUET Arthur, Conseiller, prend la parole, et fait part, au Conseil Municipal :

- des incivilités commises à l'extérieur de la savonnerie durant l'été.

- Monsieur LELIÈVRE Claude, Adjoint au Maire, prend la parole, et fait part, au Conseil Municipal :

- de la fermeture à la circulation de la rue du Bonnet le Jeudi 09 Septembre prochain en raison du déroulement de travaux pour couler du béton et engendrant le stationnement d'un camion toupie au 4, rue du Bonnet.
- de l'élagage des bois qui s'effectuera fin décembre ou début janvier par l'AFR.
- de rattraper le niveau de la voirie au niveau du pont du Bout d'en Haut par de l'enrobé à froid.
- de la rencontre programmée, en présence des membres de l'AFR et d'élus, le 15 Septembre au matin au lieudit « Paucour ».
- de la constitution du groupe de travail pour l'achat d'un nouveau tracteur (GASGNON Vincent – CHAUSSY Michel – SAINT-GEORGES David – LELIEVRE Claude et l'agent technique BOURDIN Dominique).

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la réunion close.

La séance est levée à 23h50.